

Réponses du Transporteur à la demande de renseignements n° 3 de la Régie

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL
2024 DU TRANSPORTEUR**

OPÉRATION ET MAINTENANCE

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0024](#), p. 6 et 7, réponse 2.1;
 - (ii) Pièce [B-0024](#), p. 9, réponse 2.5;
 - (iii) Dossier R-4270-2024, pièce [B-0044](#), p. 80, Tableau F-4;
 - (iv) Dossier R-4270-2024, pièce [B-0044](#), p. 49 et 50.

Préambule :

(i) « *Tout d'abord, le Transporteur précise que le montant associé à la référence (iv) correspond à l'écart total du coût complet de l'activité de soutien Construction, et non uniquement à la quote-part imputée au Transporteur. À titre indicatif, la facturation interne provenant de Construction, intégrée dans la maintenance directe du Transporteur, s'élève à près de 20 M\$.*

De plus, lors de la planification des travaux de l'année autorisée 2024, le carnet de commandes de Construction n'étant pas encore déterminé, un montant prévisionnel pour ce type de travaux a été intégré à même la sous-activité Maintenance directe. Ce montant a toutefois été inscrit dans une rubrique de coûts distincte de la facturation interne, afin de tenir compte de la possibilité de réalisation par des ressources externes.

Puisque l'année autorisée prévoit un montant pour ce type de travaux et que le niveau réel facturé par Construction est comparable, aucun écart significatif n'est donc observé à cet effet dans la sous-activité Maintenance directe. » [nous soulignons]

(ii) « *La hausse des heures réelles de réalisation des travaux par rapport à la valeur autorisée s'explique par une augmentation des heures consacrées aux investissements du Transporteur, induite par le Plan d'action 2035. Ceux-ci se sont précisés en cours d'année 2024, entraînant un ajustement aux heures initialement prévues afin de refléter les heures requises pour certains projets. »*

(iii)

Tableau F-4
Facturation interne directe par produits et services (M\$)

	Année historique 2023				Année de base 2024				Année témoin 2025			
	Vue électrique				Vue électrique				Vue électrique			
	Transport	Distribution	Non réglementé	Total	Transport	Distribution	Non réglementé	Total	Transport	Distribution	Non réglementé	Total
1 Technologies numériques	191,9	34,2	35,9	171,9	122,7	44,4	37,2	204,3	120,5	63,6	38,9	223,0
2 Télécommunications de réseau d'énergie	80,8	-	29,0	109,8	83,6	-	30,0	113,7	85,4	-	30,7	116,0
3 Services de développement	21,1	34,2	6,9	62,1	39,1	44,4	7,2	90,6	35,1	63,6	8,2	106,9
4 Services partagés	16,5	29,5	16,7	62,7	17,7	28,2	24,5	70,4	18,0	29,3	23,3	70,6
5 Immobilier	3,9	3,0	1,5	8,4	3,5	2,7	7,2	13,5	3,6	2,7	5,8	12,1
6 Transport	-	17,2	-	17,2	-	15,1	-	15,1	-	15,8	-	15,8
7 Services industriels	1,1	-	1,3	2,3	1,2	-	1,5	2,8	1,2	-	1,4	2,6
8 Environnement	11,5	9,3	14,0	34,8	12,9	10,5	15,7	39,2	13,2	10,7	16,1	40,1
9 Services corporatifs	17,4	8,4	-	25,8	23,4	13,0	-	36,4	24,0	13,2	-	37,2
10 Affaires juridiques et réglementaires	17,4	8,4	-	25,8	23,4	13,0	-	36,4	24,0	13,2	-	37,2
11 Innovation	37,2	36,6	30,7	104,4	46,3	39,9	43,4	129,7	49,3	42,8	46,3	138,4
12 Construction	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 FACTURATION INTERNE DIRECTEMENT DANS LA VUE ÉLECTRIQUE	172,9	108,7	83,3	364,8	210,1	125,5	105,1	440,8	211,8	149,0	108,5	469,2
14 Autres cheminements directs ¹	0,3	3,4	1,3	5,0	0,3	3,4	1,4	5,0	0,3	1,4	1,4	3,1
15 FACTURATION INTERNE et AUTRES CHEMINEMENTS DIRECTS	173,2	112,1	84,6	369,8	210,4	128,9	106,5	445,9	212,0	150,4	109,9	472,3

¹ Inclus les coûts liés à des ententes d'hébergement informatique et la facturation interne de la vue électrique vers la vue électrique

(iv) « Cette baisse est expliquée principalement par le fait qu'en 2023 des travaux aux charges ont été réalisés mais en 2024, ces coûts ont été prévus par l'activité opération et maintenance afin de se donner une plus grande latitude sur la réalisation des travaux et tenir compte de la charge de travail de Construction dans le cadre de la réalisation du Plan d'action 2035.

[...]

Les cheminements de coûts diminuent de 87 M\$ entre 2023 et 2025 principalement en lien avec la facturation vers les activités de la chaîne de valeur. Cette baisse découle de la réattribution de la réalisation des travaux prévue, comme expliqué à la section précédente. »

Demandes :

1.1. Selon la référence (i), un montant prévisionnel de près de 20 M\$ a été intégré à la sous-activité Maintenance directe. Veuillez décrire les activités que le Transporteur prévoyait réaliser avec ce montant.

Réponse :

- 1 Il s'agit de projets non capitalisables, principalement liés à la réalisation de
- 2 travaux dans les postes de transport. Ces projets sont, en grande partie,
- 3 exécutés par des employés de l'activité Construction ou de la main-d'œuvre
- 4 externe à Hydro-Québec, puisqu'ils ne nécessitent pas l'expertise spécialisée
- 5 des employés dédiés à la maintenance ou à la réalisation de projet sur les actifs
- 6 électriques de transport.

1 **Voici quelques exemples :**

- 2 • **Modification et aménagement de la ventilation dans les salles de**
- 3 **commande ;**
- 4 • **Ajout d'un escalier pour l'accès en toiture ;**
- 5 • **Réfection d'une pompe hydraulique ;**
- 6 • **Nivellement de la cour d'un poste.**

1.2. Selon la référence (i), le montant prévisionnel de près de 20 M\$ a été inscrit dans une rubrique de coûts distincte de la facturation interne, afin de tenir compte de la possibilité de réalisation par des ressources externes.

1.2.1 Veuillez fournir les règles entourant la réalisation des activités de la rubrique Facturation interne directe par produits et services (référence (iii)), notamment celles aux recours à des ressources externes.

Réponse :

7 **La référence (iii) présente la facturation interne qui est directement attribuée à la**

8 **Vue électrique pour certaines activités de soutien. Dans certains cas, des**

9 **produits ou services peuvent être directement associés à des actifs de transport,**

10 **distribution ou production. À titre d'exemple, on y retrouve les services de**

11 **télécommunications qui sont associés directement à des actifs de Transport, ces**

12 **derniers sont alors reflétés dans le tableau de la référence (iii).**

13 **Pour ce qui est de l'activité Construction, les coûts sont facturés directement à**

14 **l'activité de la chaîne de valeur Opération et maintenance, dans la sous-activité**

15 **Maintenance directe, afin de capter l'ensemble des coûts inclus dans le périmètre**

16 **établi de la maintenance. La sous-activité Maintenance directe chemine par la**

17 **suite directement à la Vue électrique dans le secteur transport.**

18 **Que les travaux soient réalisés à l'interne par les employés de l'activité**

19 **Construction ou par des ressources externes, en fonction de la nature des**

20 **activités et des tâches à réaliser, les coûts cheminent vers l'activité Opération**

21 **maintenance et non directement à la vue électrique pour la raison mentionnée au**

22 **paragraphe précédent. Tel que décrit en réponse à la question 1.1, les ressources**

23 **internes ou externes peuvent être utilisées pour des travaux qui ne relèvent pas**

24 **de l'expertise des employés de l'activité Opération et maintenance, tels que le**

25 **déneigement de routes, des réparations effectuées sur les ouvrages ou**

26 **bâtiments tels que des toitures, de l'excavation et autres activités**

27 **complémentaires.**

- 1.2.2 Veuillez concilier les explications relatives à la prévision des coûts de la rubrique Construction imputées aux charges du Transporteur fournies en (i) et en (iv).

Réponse :

1 **Tel que mentionné à la référence (i), le coût de maintenance directe pour l'année**
2 **autorisée 2024 ne comprend aucun montant provenant de l'activité de soutien**
3 **Construction. Le montant, qui était auparavant planifié dans cette activité, est**
4 **dorénavant intégré dans la rubrique de coûts associés aux services externes**
5 **sous « Autres charges directes » dans l'activité Opération et maintenance.**

6 **À la référence (iv), l'explication de la diminution des coûts de l'activité de soutien**
7 **Construction précise que les travaux autrefois planifiés dans cette activité sont**
8 **maintenant pris en charge par l'activité Opération et maintenance. Le tableau 41,**
9 **de cette même référence, montre d'ailleurs que le montant qui chemine vers la**
10 **chaîne de valeur pour l'année 2024 est désormais quasiment nul.**

11 **Par ailleurs, le tableau 40 de la référence (iv) présente un coût complet de 25 M\$**
12 **qui correspond à des travaux capitalisables, tel que présenté à la ligne 2 au**
13 **tableau 41.**

- 1.2.3 Veuillez décrire les activités réalisées sous la rubrique Construction au montant de près de 20 M\$.

Réponse :

14 **Voir la réponse à la question 1.1**

- 1.2.4 Veuillez indiquer si Hydro-Québec a eu recours à des fournisseurs externes pour les services rendus au Transporteur sous la rubrique Construction. Dans l'affirmative, veuillez décrire les montants et la nature des services rendus par ceux-ci.

Réponse :

15 **L'activité Construction détermine, en fonction de la nature des travaux à réaliser,**
16 **si le recours à des ressources externes est nécessaire. Les travaux mentionnés**
17 **en réponse à la question 1.1, ont été réalisés en partie par des ressources**
18 **internes et externes. Considérant les nombreux projets et divers fournisseurs**
19 **externes, une analyse détaillée et exhaustive serait nécessaire pour en préciser**
20 **les montants et la nature des services rendus ce que le Transporteur n'est pas**
21 **en mesure de faire au prix d'un effort raisonnable.**

1.3. En lien avec la référence (iii), veuillez décrire les activités réalisées par le Transporteur relativement aux heures additionnelles de réalisation des travaux par rapport à celles autorisées.

Réponse :

1 **Le Transporteur comprend que la question est en lien avec la référence (ii) et non**
2 **la référence (iii).**

3 **Le Transporteur rappelle que les heures de la référence (ii) sont celles de la clé**
4 **de répartition « Heures de réalisation de travaux » dont la volumétrie diffère des**
5 **heures de capacité de réalisation. Les heures utilisées pour cette clé de**
6 **répartition excluent celles dédiées à la maintenance corrective ainsi que celles**
7 **effectuées par des employés externes, afin d'assurer une répartition adéquate**
8 **des coûts vers la Vue électrique.**

9 **Les heures associées à clé de répartition ont été plus élevées que prévu,**
10 **principalement en raison d'un volume accru d'heures consacrés aux projets**
11 **d'investissements. Ces projets visent principalement le remplacement**
12 **d'équipements défectueux ainsi que les mises en route et mises en service**
13 **d'actifs de transport, tel que des nouveaux postes, de nouvelles lignes ou l'ajout**
14 **de transformateurs.**

CONCEPTION ET ÉVOLUTION DU SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE ET INFRASTRUCTURES

2. Référence : Pièce [B-0024](#), p. 11, réponse à la question 3.2.

Préambule :

Tableau R-3.2
Impact de la réallocation des ressources (en M\$)

Impact sur les activités de Transport	
Conception et évolution du système énergétique et infrastructures	(18,5)
Gestion des actifs et planification du portefeuille d'investissements	0,3
Expertise et soutien technique aux opérations	5,8
Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux	3,6
Impacts sur les activités autres que celles du Transporteur	8,9
Total de la réallocation des ressources	(0,0)

Demands :

2.1. Veuillez confirmer que la réallocation des ressources entraîne une diminution nette de 8,9 M\$ des charges d'exploitation réelles du Transporteur.

Réponse :

1 **Le Transporteur le confirme.**

2.2. Veuillez spécifier les parts du montant de 8,9 M\$ réallouées au Distributeur et aux activités non règlementées.

Réponse :

2 **Cette demande dépasse le cadre du présent dossier, car elle ne concerne pas la**
 3 **part attribuable au Transporteur, laquelle a déjà été traitée dans la réponse à la**
 4 **question 2.1.**

2.3. Veuillez décrire les activités réalisées par le Transporteur avec les montants de 5,8 M\$ (Expertise et soutien technique aux opérations) et 3,6 M\$ (Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation des réseaux).

Réponse :

1 **Le Transporteur tient à préciser que les activités ne sont pas réalisées par le**
2 **Transporteur puisqu'il n'y a pas de ressources lui étant associées. Les tâches**
3 **sont effectuées par les ressources associées aux activités de la chaîne de valeur**
4 **et de soutien. Les coûts liés à ces ressources cheminent selon la MCC adaptée**
5 **vers les activités de transport, distribution et non réglementées.**

6 **Le premier volet de la réallocation des ressources cible principalement l'activité**
7 **Expertise et Soutien technique aux opérations. Les ressources qui ont été**
8 **réallouées dans cette activité réalisent maintenant les activités suivantes :**

- 9 • **Assurer l'intégration des nouvelles technologies dans l'entreprise ;**
- 10 • **Mesurer la performance des actifs ;**
- 11 • **Soutenir, sur le terrain, la mise en place de la télésurveillance et de la**
12 **maintenance prévisionnelle.**

13 **Le second volet vise plusieurs activités dont Expertise et Soutien technique ainsi**
14 **que Contrôle des mouvements d'énergie.**

15 **Ce volet, ayant un impact sur plusieurs activités, porte sur les tâches suivantes :**

- 16 • **Consolider la vision stratégique de bout en bout de l'innovation appliquée**
17 **afin de soutenir la prise de décision et l'alignement ;**
- 18 • **Créer le pôle analytique qui permet d'accélérer la maturité, de propulser,**
19 **d'organiser et de simplifier l'accès aux services analytiques ;**
- 20 • **Soutenir la priorisation des portefeuilles de projet en technologie**
21 **numérique, et de recherche appliquée, ainsi que d'accompagner**
22 **l'exécution de programmes et de projets incluant le suivi des bénéfiques.**

23

2.4. Veuillez confirmer que la réallocation décrite en préambule est la seule concernant l'ensemble des charges d'exploitation du Transporteur en 2024. Dans la négative, veuillez fournir les détails.

Réponse :

24 **La réallocation des ressources décrite en préambule est la seule ayant eu un**
25 **impact sur le cheminement des coûts vers la vue électrique.**

INDICATEURS DE PERFORMANCE GÉNÉRAUX

3. Référence : Pièce [B-0024](#), p. 26, réponse 7.3.2.

Préambule :

« Entre 2022 et 2024, la principale cause des rejets accidentels de moins de 4 000 litres survenus est attribuée à la cause « Bris d'équipement », représentant un volume de 18 936 litres de contaminants, soit 64 % du volume global rejeté. »

Demande :

3.1. Veuillez décrire les causes des déversements non expliqués en préambule, soit 36 % des déversements.

Réponse :

1 **Le Transporteur confirme que, entre 2022 et 2024, la principale cause des rejets**
2 **accidentels de moins de 4 000 litres survenus est attribuée à la cause « Bris**
3 **d'équipement », représentant un volume de 18 936 litres de contaminants, soit**
4 **64 % du volume global rejeté. Les causes en lien avec le 36 % du volume restant**
5 **sont par ordre d'importance : « Action humaine involontaire » avec 20 %,**
6 **« Éclatement, explosion, incendie » avec 6 %, « Fuites lentes » avec 6 % et**
7 **toutes autres causes pour 4 %.**

8 **Par ailleurs, le principal type de contaminant en cause est l'huile minérale**
9 **isolante.**